



Comité Départemental d'Équitation de la Manche

Saint Pair Sur Mer le 04/11/2019

À Madame et Messieurs les responsables de services sociaux de la Manche

Madame, Monsieur,

Notre Comité départemental d'Équitation de la Manche a mis en place avec des fonds provenant du Conseil Départemental de la Manche et de l'Agence Nationale pour le Sport, un dispositif d'accompagnement pour les personnes les plus défavorisées, pour leur permettre de pratiquer l'équitation dans notre département à coût réduit.

Ce dispositif s'appelle « Crinières solidaires » pour les personnes souhaitant suivre des cours à l'année et « Vacances crinières solidaires » pour des personnes souhaitant s'initier ponctuellement à l'équitation, à l'occasion de vacances scolaires.

La mise en place de ce dispositif a été rendu possible, grâce au conventionnement des centres équestres qui ont accepté une minoration de leurs tarifs publics et l'attribution de subventions publiques, pour accompagner le dispositif.

Vous trouverez la présentation de ce dispositif et des informations complémentaires, sur notre site internet cde50.ffe.com.

Nous tenions à en informer vos services pour vous permettre le cas échéant d'en faire bénéficier vos ressortissants.

Ces dispositifs sont maintenant bien installés sur notre département et de nombreux centres équestres se les sont appropriés et présentent maintenant des dossiers de demande d'allocataire, facilitant ainsi l'accès aux centres équestres pour les plus démunis.

Le CDE 50 est donc en mesure de proposer par l'intermédiaire de ses centres équestres conventionnés pour la saison 2019/2020 :

- 100 prises en charge d'allocataires individuels, de 200 € chacun pour une pratique annuelle.
- 500 prises en charge de 1/2 journées de stage, de 15 €, en pratique individuelle ou collective.
- L'accompagnement à la prise de licences FFE pour les bénéficiaires de « Vacances crinières solidaires et Crinières solidaires » de 10 € par dossier.

Ces prises en charge sont significatives d'un point de vue social sur notre département.

Nous restons à votre disposition au 06 87 08 27 17 si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

Recevez nos cordiales salutations.

Patrice COTTIN
Président du CDE 50